RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Votre espace professionnel

Services en ligne des
professionnels

FOCUS

sur

Gérer les comptes bancaires de l'entreprise

Dernière mise à jour
12/10/2026

Sommaire

1.Présentation....3
1.1 Objet de la fiche....3
1.2 A qui s'adresse cette procédure ?....3
1.3 Précision sur le champ de cette procédure....4
1.4 Étapes de la procédure....4
1.5 Pré-requis....4
2. Accéder à votre espace professionnel sur www.impots.gouv.fr....5
3. Déclarer un ou plusieurs comptes bancaires associés à un service « Payer » déjà validé....7
4. En cas de problème dans l'accomplissement de cette démarche....25

1.Présentation

1.1 Objet de la fiche

Les usagers souhaitant bénéficier des services de paiement doivent créer au préalable un espace professionnel (voir la fiche FOCUS *Créer un espace professionnel expert*), pour y effectuer une demande d'adhésion aux services en ligne « Payer » (voir la fiche FOCUS *Demander une adhésion aux services en ligne (mode expert)*).

Une démarche unique de création d'espace et d'adhésion aux services en ligne est également possible dans des conditions spécifiques (voir la fiche FOCUS *Créer un espace professionnel simplifié et adhérer aux services*).

A ce jour, les services « Payer » proposés sont : « Payer la TVA », « Payer l'impôt sur les sociétés », « Payer la taxe sur les salaires », « Payer la CVAE », « Payer les RCM », « Payer la Taxe activités polluantes », « Payer la Taxe int. de consommation », « Payer la Taxe v. vénale immeuble », « Payer la TSCA », « Payer l'impôt complémentaire Pilier 2 » et « Payer les autres impôts et taxes ».

Lors de l'adhésion à un service en ligne « Payer », un compte bancaire est obligatoirement à déclarer[1]. Par la suite, vous pourrez ajouter autant de comptes bancaires que nécessaire, et les supprimer à tout moment.

Cette fiche[2] présente l'enchaînement des écrans lors de la déclaration d'un ou plusieurs comptes bancaires.

1.2 A qui s'adresse cette procédure ?

Cette procédure s'adresse aux usagers qui souhaitent ajouter ou supprimer, un ou des comptes bancaires d'entreprises gérées dans leur espace professionnel.

Cas particulier des utilisateurs du mode de paiement EDI et des dépôts DSN/PASRAU relatifs au prélèvement à la source

Bien que le recours au mode EDI et au dépôt des déclarations DSN/PASRAU soient techniquement dissociés de l'espace professionnel, l'application de la réglementation SEPA implique que les comptes bancaires utilisés soient présents, et dotés d'un mandat B2B valide dans l'espace professionnel de l'entreprise[3].

1 Exception : aucun compte bancaire ne sera à déclarer si cette démarche a déjà été effectuée au titre d'une précédente demande d'adhésion à un service de paiement, ou qu'un compte a été repris automatiquement dans le cadre de la continuité des mandats de télérèglement.

2 L'ensemble des fiches FOCUS est disponible sur le site www.impots.gouv.fr > Connexion à l'espace professionnel > Besoin d'aide ? Accéder aux fiches pratiques.

3 Attention : les comptes bancaires de l'espace professionnel ne sont destinés qu'au paiement des impôts et taxes.
Les comptes bancaires que vous souhaiteriez utiliser pour les remboursements (d'excédents d'impôt sur les sociétés, de crédit d'impôt, de crédit de TVA…) doivent être expressément communiqués au service gestionnaire, lors de la demande de remboursement.

Ces utilisateurs doivent donc si ce n'est déjà fait, créer un espace professionnel et adhérer à au moins un service « Payer » pour gérer leurs comptes bancaires et leurs mandats B2B.

1.3 Précision sur le champ de cette procédure

La déclaration de comptes bancaires[4] est **réservée à l'Administrateur Titulaire et à l'Administrateur Suppléant du service « Payer »**.

En effet, les délégataires ne sont pas autorisés à changer les comptes bancaires, qu'ils aient la qualité d'Acteur ou d'Acteur Délégant ; ils ne peuvent que consulter le détail d'un compte bancaire mais ne peuvent pas en déclarer/supprimer un, ni éditer un mandat de prélèvement interentreprises (B2B), ni modifier l'étiquette ou les données relatives au titulaire du compte.

Le changement de compte bancaire est effectif immédiatement.

Cependant, vous devez communiquer à votre établissement bancaire le **mandat SEPA de prélèvement interentreprises (B2B)** complété[5] et signé, **si, et seulement si, vous entendez payer des impôts ou taxes auto-liquidés à l'aide de ce compte** (TVA, prélèvement à la source (PAS), impôt sur les sociétés (IS), taxe sur les salaires (TS), taxe Sur les Conventions d'Assurances (TSCA), contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), etc.).

Par la suite, vous devez **vous assurer que votre établissement bancaire a bien enregistré la Référence Unique de Mandat (RUM)** figurant sur le mandat **avant** de procéder à un **premier paiement à l'aide du compte** ; à défaut, votre paiement serait rejeté.

1.4 Étapes de la procédure

Cette procédure se réalise en trois étapes :

1. **Accéder à votre espace professionnel** sur www.impots.gouv.fr.
 Vous accédez à votre espace une seule fois, quel que soit le nombre d'entreprises pour lesquelles vous souhaitez changer les comptes bancaires.
2. **Déclarer un ou plusieurs nouveaux comptes bancaires.**
3. **Imprimer et envoyer à votre banque le mandat SEPA de prélèvement interentreprises (B2B) complété et signé, préalablement à tout premier paiement** à l'aide du compte déclaré**, si et seulement si** vous entendez payer des impôts ou taxes auto-liquidés.

Veuillez noter que, pour des raisons de sécurité, seule une partie des coordonnées IBAN est pré-remplie sur ce mandat B2B : vous devez compléter cet IBAN.

4 Attention : les comptes bancaires de l'espace professionnel ne sont destinés qu'au paiement des impôts et taxes.
Les comptes bancaires que vous souhaiteriez utiliser pour les remboursements (d'excédents d'impôt sur les sociétés, de crédit d'impôt, de crédit de TVA…) doivent être expressément communiqués au service gestionnaire, lors de la demande de remboursement.

5 Vous devez obligatoirement compléter les champs marqués « * », dont l'**IBAN partiellement pré-rempli.**

1.5 Pré-requis

Pour déclarer un ou des comptes bancaires de paiement, vous devez avoir au préalable adhéré, dans votre espace, à au moins un service « Payer », et que celui-ci ait été activé.

2. Accès à votre espace professionnel sur www.impots.gouv.fr

La procédure débute par l'accès à la page d'accueil du site www.impots.gouv.fr.

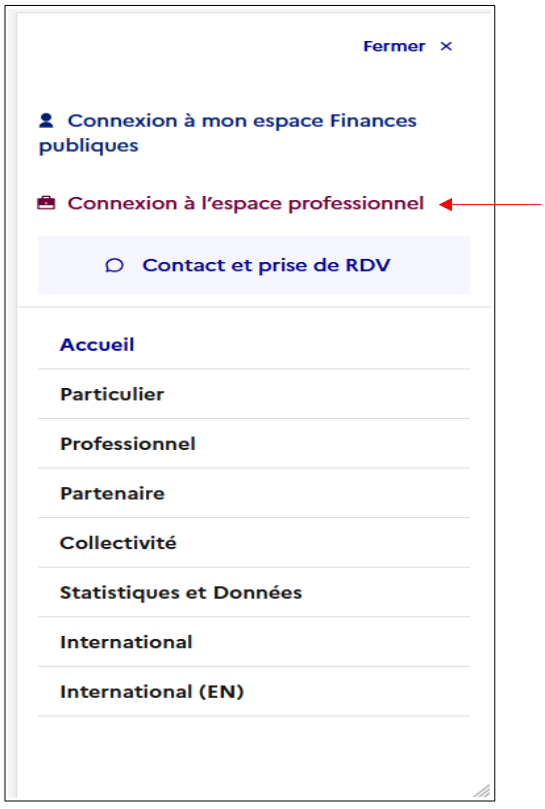
Depuis un ordinateur :



Cliquez sur "Connexion à l'espace professionnel" Connexion à l'espace professionnel

Depuis un smartphone ou une tablette:

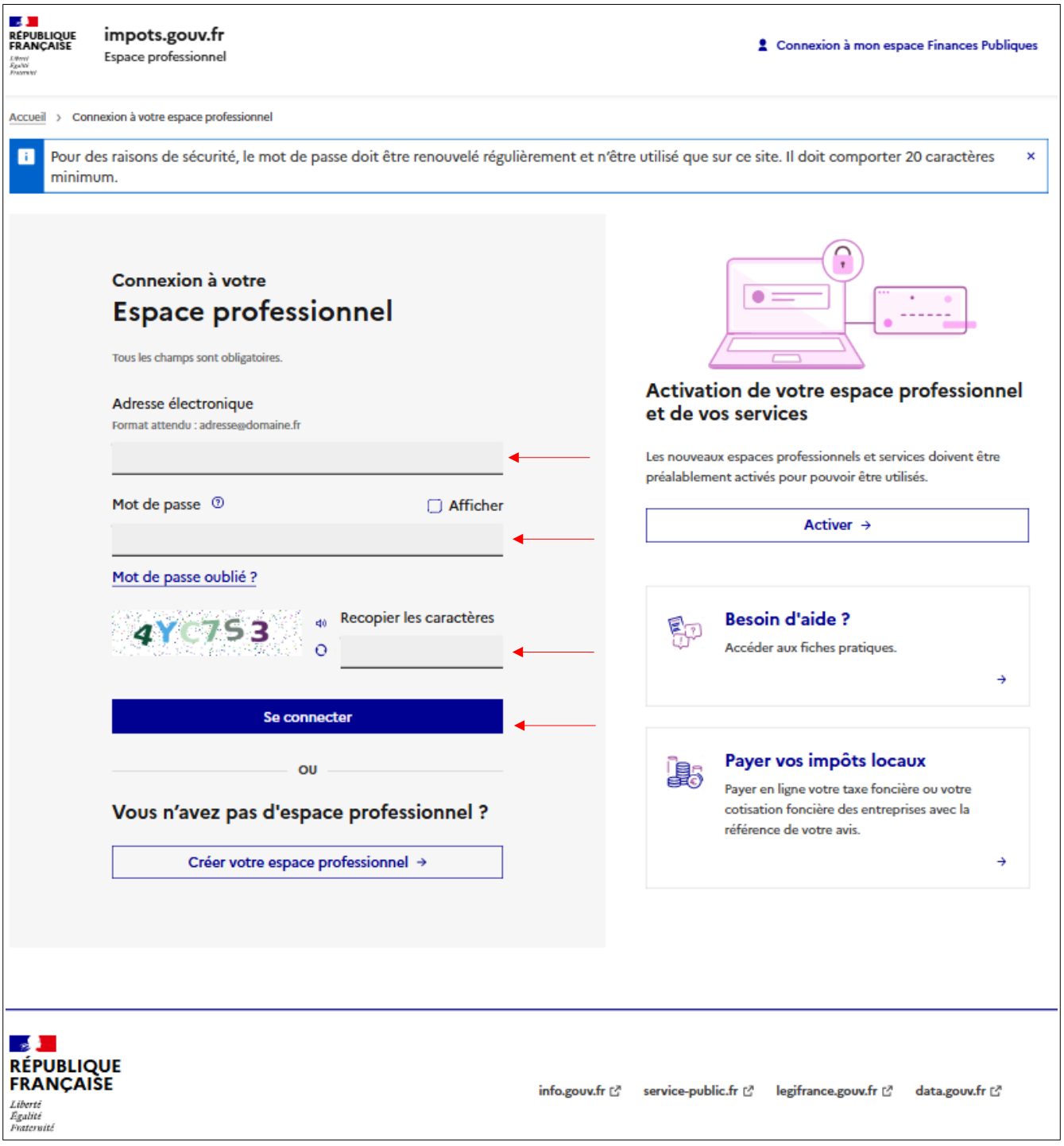




Cliquez sur le bouton "menu" ☰

Puis cliquez sur "Connexion à l'espace professionnel" Connexion à l'espace professionnel

L'écran ci-dessous vous est ensuite affiché :



↳ Saisissez votre adresse électronique et votre mot de passe, renseignez les caractères de l'image et cliquez sur le bouton « Se connecter »

La page d'accueil de votre espace professionnel s'affiche (illustrée pages suivantes).

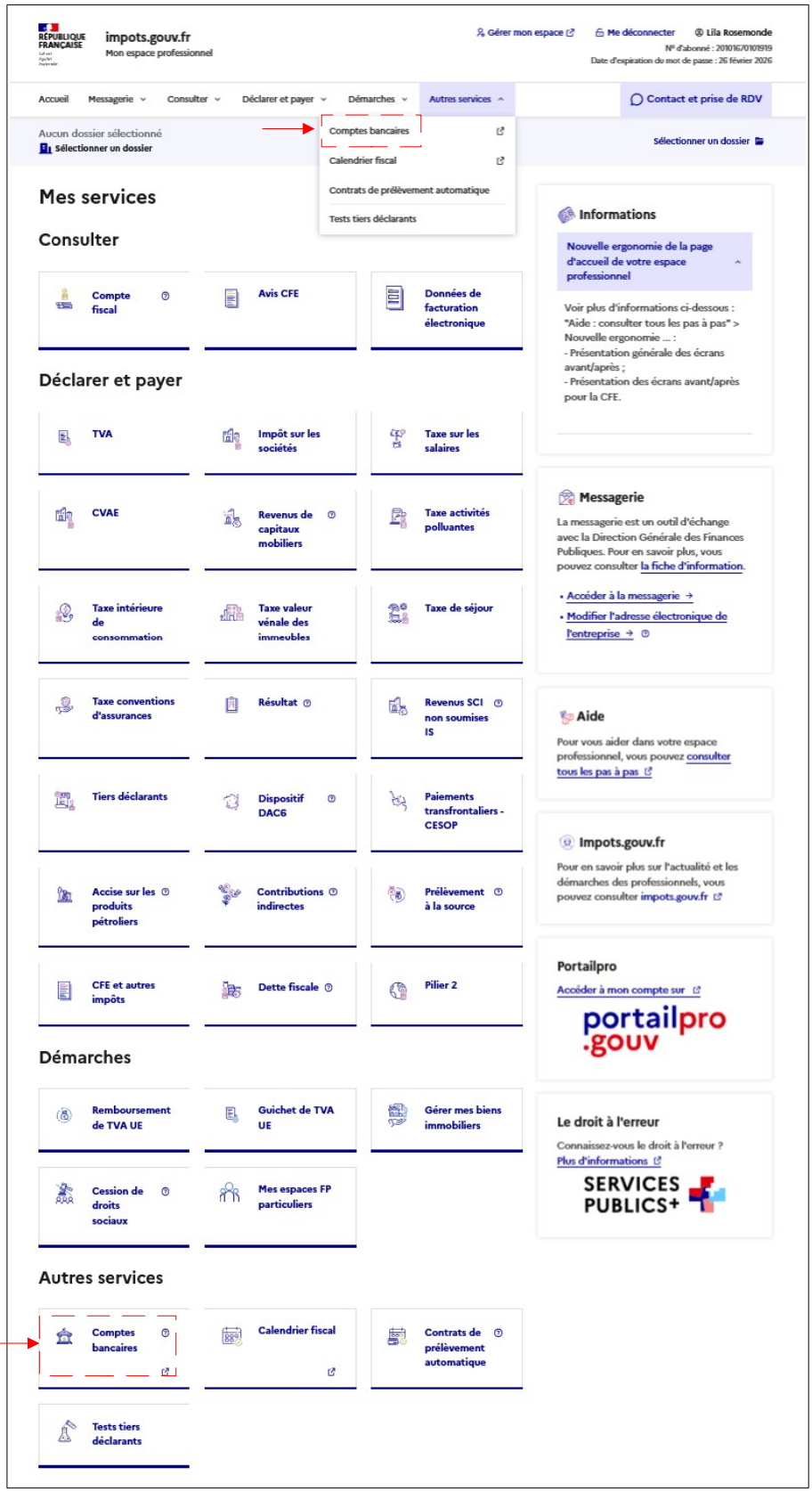
3. Déclarer un ou plusieurs comptes bancaires associés à un service « Payer » déjà validé

Écran 1 : vous disposez de services pour **une seule entreprise**



↳ **Cliquez sur « Comptes bancaires » (situé dans « Autres services »)**

Écran 2 : vous disposez de services pour **plusieurs entreprises**.



Cliquez sur « Comptes bancaires » (situé dans « Autres services »)

Après avoir cliqué sur le lien « Comptes bancaires », vous pourrez sélectionner le SIREN (ou l'IDSP[6]) pour lequel vous voulez déclarer/gérer un compte bancaire.

La liste des SIREN (ou IDSP) sur lesquels vous détenez une habilitation au service « Payer » est restituée pour faciliter votre accès au dossier souhaité :



↳ **Saisissez ou sélectionnez le SIREN (ou l'IDSP)**

↳ **Saisissez les caractères de l'image fournie par CAPTCHA**

↳ **Cliquez sur « Continuer »**

Vous pouvez déclarer autant de comptes bancaires que nécessaire.

Vous avez la possibilité de supprimer tous les comptes bancaires existants ; attention cependant à attendre que les ordres de prélèvement déjà donnés aient tous été présentés en paiement faute de quoi ils seraient rejetés par votre établissement bancaire.

6 IDSP = Identifiant provisoire du dossier, attribué par le service gestionnaire dans l'attente de l'identification de l'entité au répertoire SIRENE.

La liste des comptes bancaires associés à l'entreprise sélectionnée est affichée. Les comptes bancaires de chaque pays sont affichés par ordre croissant. Les comptes français sont affichés en tête de liste.

Pour des raisons de sécurité, seule une partie de la référence bancaire est affichée.



→ La validité en colonne CORE permet de payer les impôts/taxes sur rôle (ex : CFE, TF, etc.).
→ La validité en colonne B2B permet de payer les impôts/taxes auto-liquidés (ex : TVA, PAS, IS, TS, CVAE, PAS, TCA, TVS, …).

La mention « Non valide » en regard de l'une de ces colonnes traduit le fait que l'établissement bancaire détenteur du compte n'est pas éligible au protocole de paiement SEPA considéré.

↳ Cliquez sur le lien « Déclarer un compte bancaire »

Ecran de saisie du compte bancaire :



↳ Saisissez le compte bancaire comme ci-dessus, renseignez le champ « Précision » si vous souhaitez personnaliser le compte (étiquette), puis cliquez sur le bouton « Valider »

⚠ **La saisie du compte bancaire nécessite d'avoir les coordonnées au format IBAN, avec notamment la mention du BIC .**

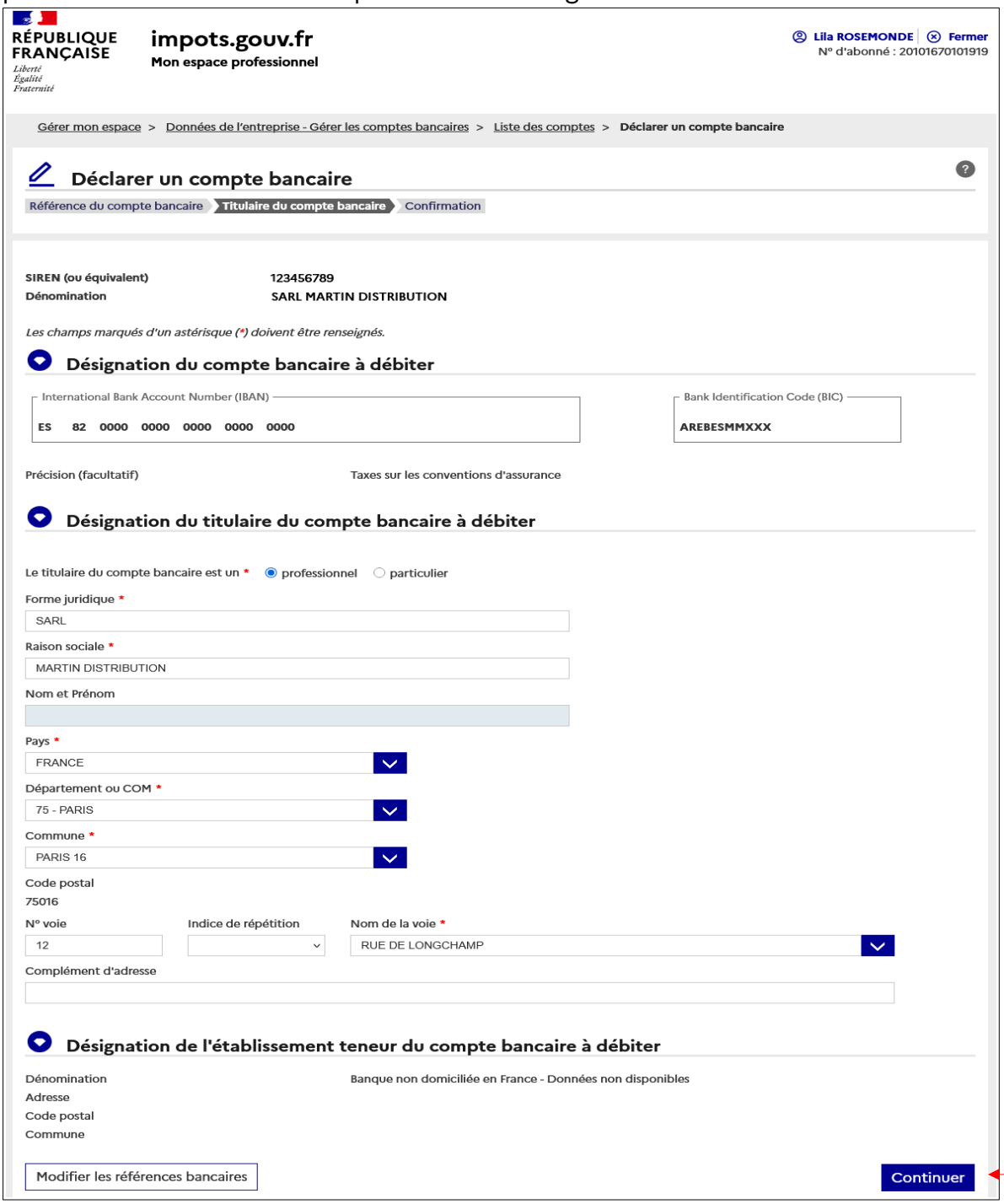
Au terme de cette phase, le système informatique vérifie :

- si le format du compte bancaire est correct (à chaque code pays correspond un nombre spécifique de caractères à saisir),

- si l'établissement bancaire est référencé parmi ceux habilités à utiliser les protocoles SEPA CORE et SEPA B2B.

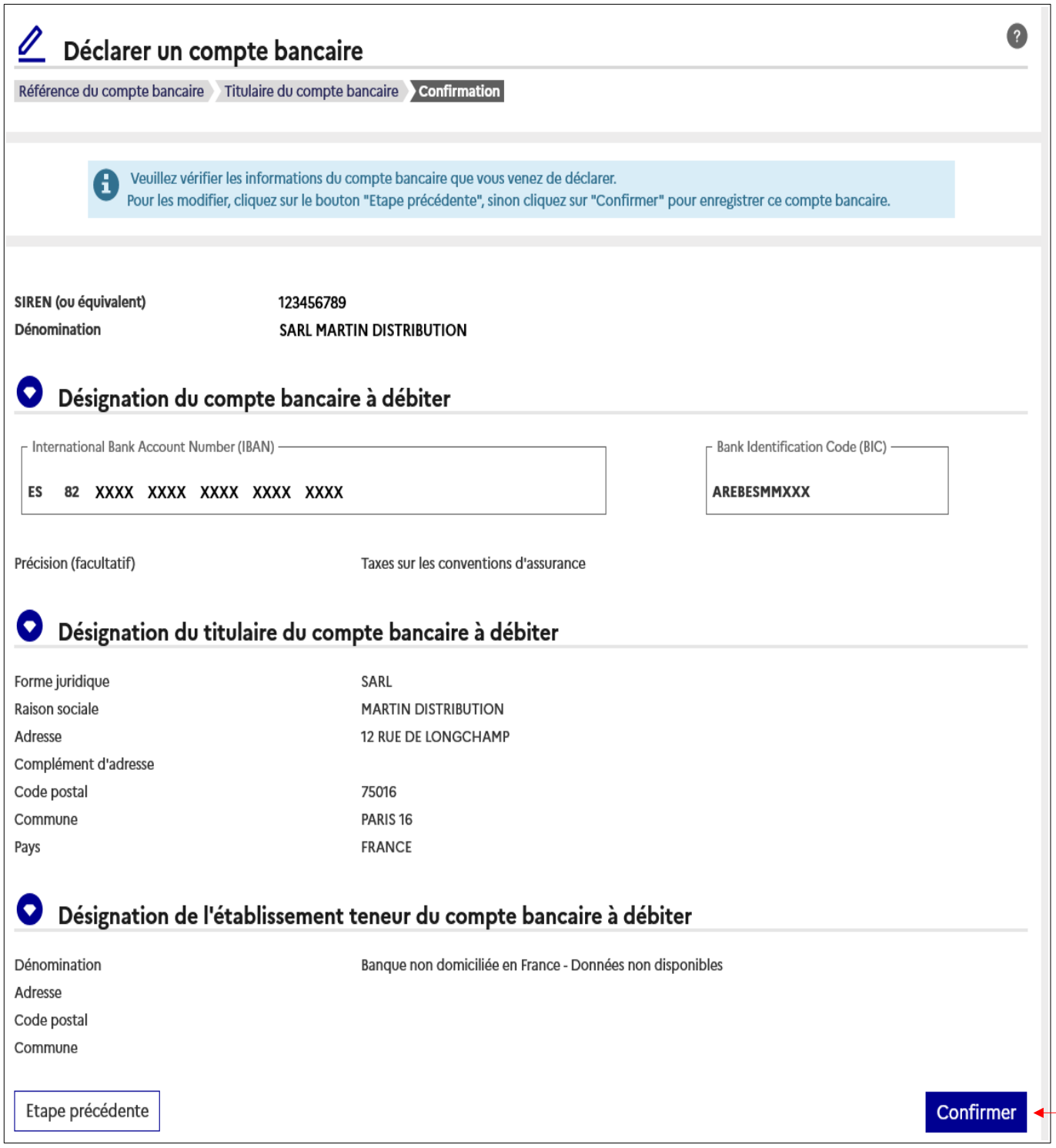
Si la vérification est correcte, la procédure se poursuit.

Sur l'écran suivant relatif au titulaire du compte bancaire, remplissez les champs « Forme juridique » et « Raison sociale » si le titulaire du compte bancaire est un professionnel, « Nom et prénom » si le titulaire est un particulier. Renseignez ensuite l'adresse du titulaire.



Cliquez sur le bouton « Continuer »

Le récapitulatif suivant est affiché :



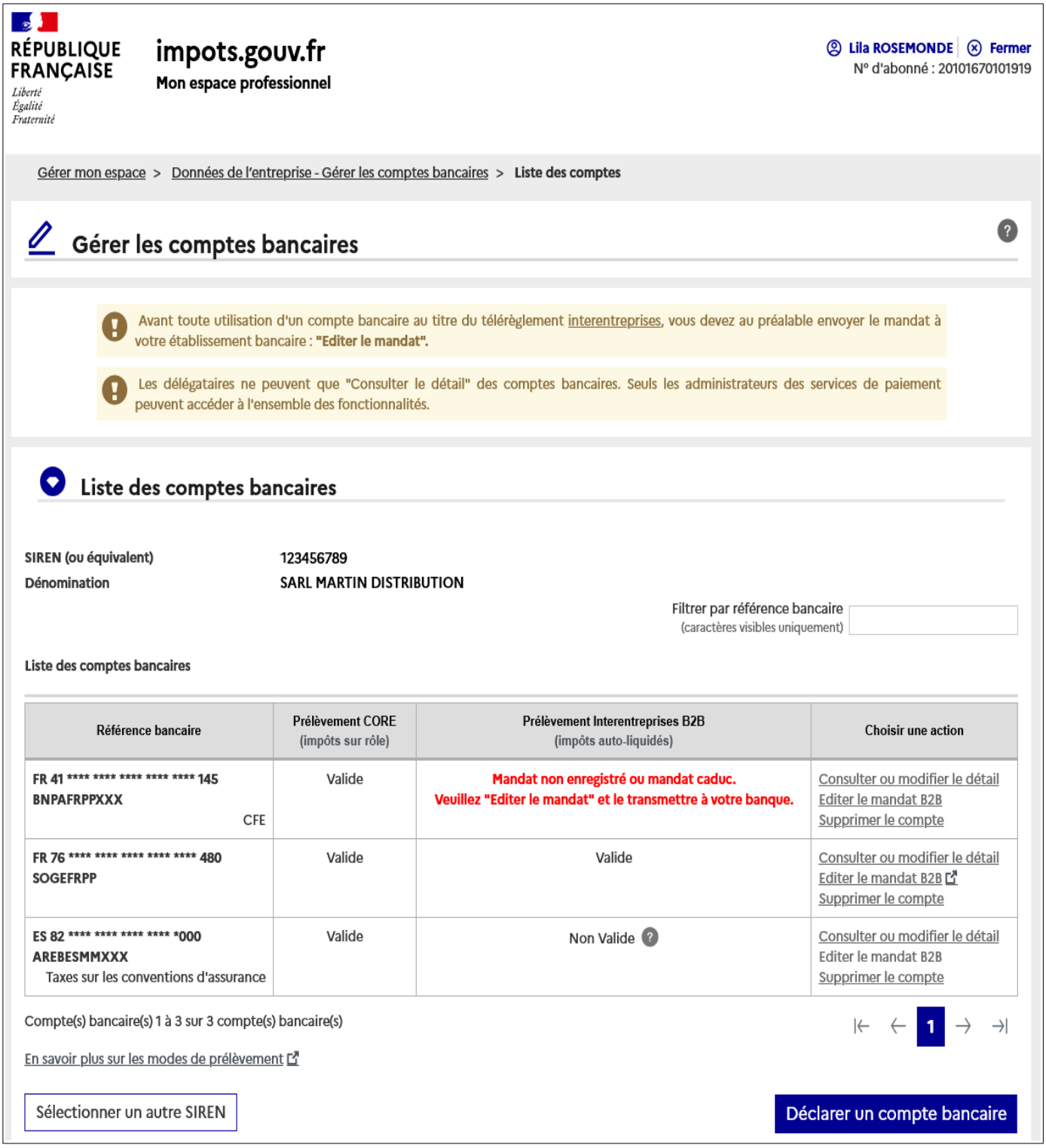
↳ Cliquez sur le bouton « Confirmer »

Un message apparaît indiquant la nécessité de transmettre à l'établissement bancaire teneur du compte le mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B) complété[7] et signé, puis vous retournez sur l'écran présentant les comptes bancaires disponibles.

7 Vous devez obligatoirement compléter les champs marqués « * », dont l'**IBAN partiellement pré-rempli.**

Deux cas de figure sont possibles :

> 1er cas : le compte bancaire nouvellement saisi est ouvert auprès d'un établissement teneur de compte éligible au protocole de prélèvement SEPA CORE
Aucun mandat n'est à fournir au titre de ce protocole bancaire.
Seul le paiement d'impôts ou taxes sur rôle est possible.

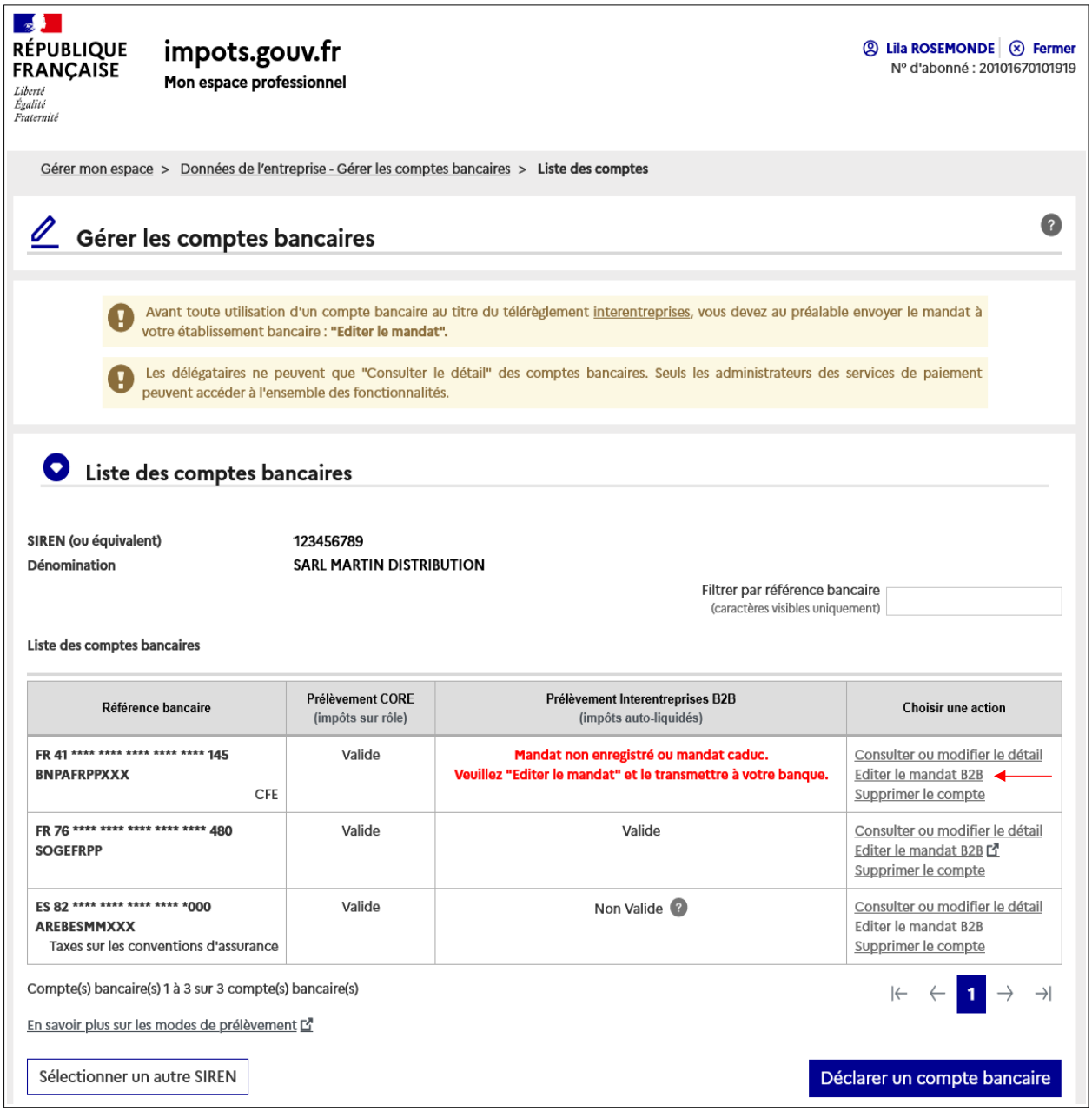


> 2eme cas : le compte bancaire nouvellement saisi est ouvert auprès d'un établissement teneur de compte éligible au protocole de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)

Si vous souhaitez utiliser ce compte pour le paiement d'impôts ou taxes sur rôle, l'édition du mandat est inutile.

Si vous souhaitez utiliser ce compte pour le paiement d'impôts ou taxes auto-liquidés (TVA, PAS, IS, TS, CVAE, etc.) vous devez éditer le mandat SEPA de prélèvement interentreprises (B2B) sur lequel figure la RUM attribuée, **en compléter l'IBAN, le signer et le faire parvenir à votre banque qui devra enregistrer cette RUM préalablement à votre premier paiement à l'aide de ce compte.**.

A défaut, vos opérations de paiement d'impôts ou taxes auto-liquidés feraient l'objet d'un rejet bancaire.



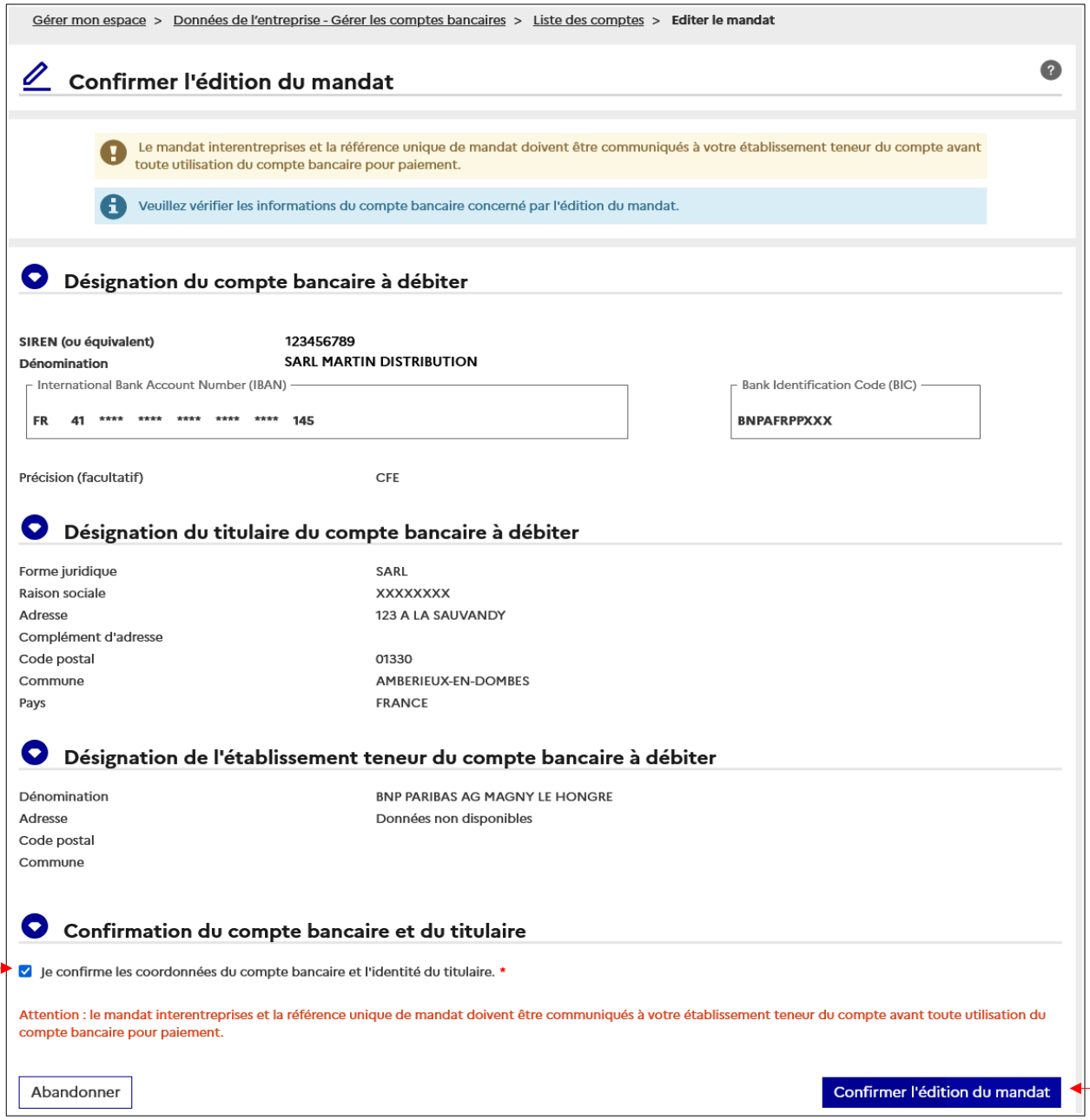
↳ **Cliquez sur le lien « Editer le mandat »**

⚠ En l'absence de précédente édition du mandat B2B ou lorsqu'aucune utilisation de ce mandat n'a été constatée au terme d'une période de 36 mois, le message suivant est affiché en rouge :

« Mandat non enregistré ou mandat caduc. Veuillez « Éditer le mandat » et le transmettre à votre banque ».

En effet, le compte bancaire n'est pas ou plus utilisable pour le paiement d'impôts et taxes auto-liquidés tant qu'un nouveau mandat B2B complété et signé n'aura pas été fourni à l'établissement bancaire pour enregistrement de la RUM mentionnée dessus.

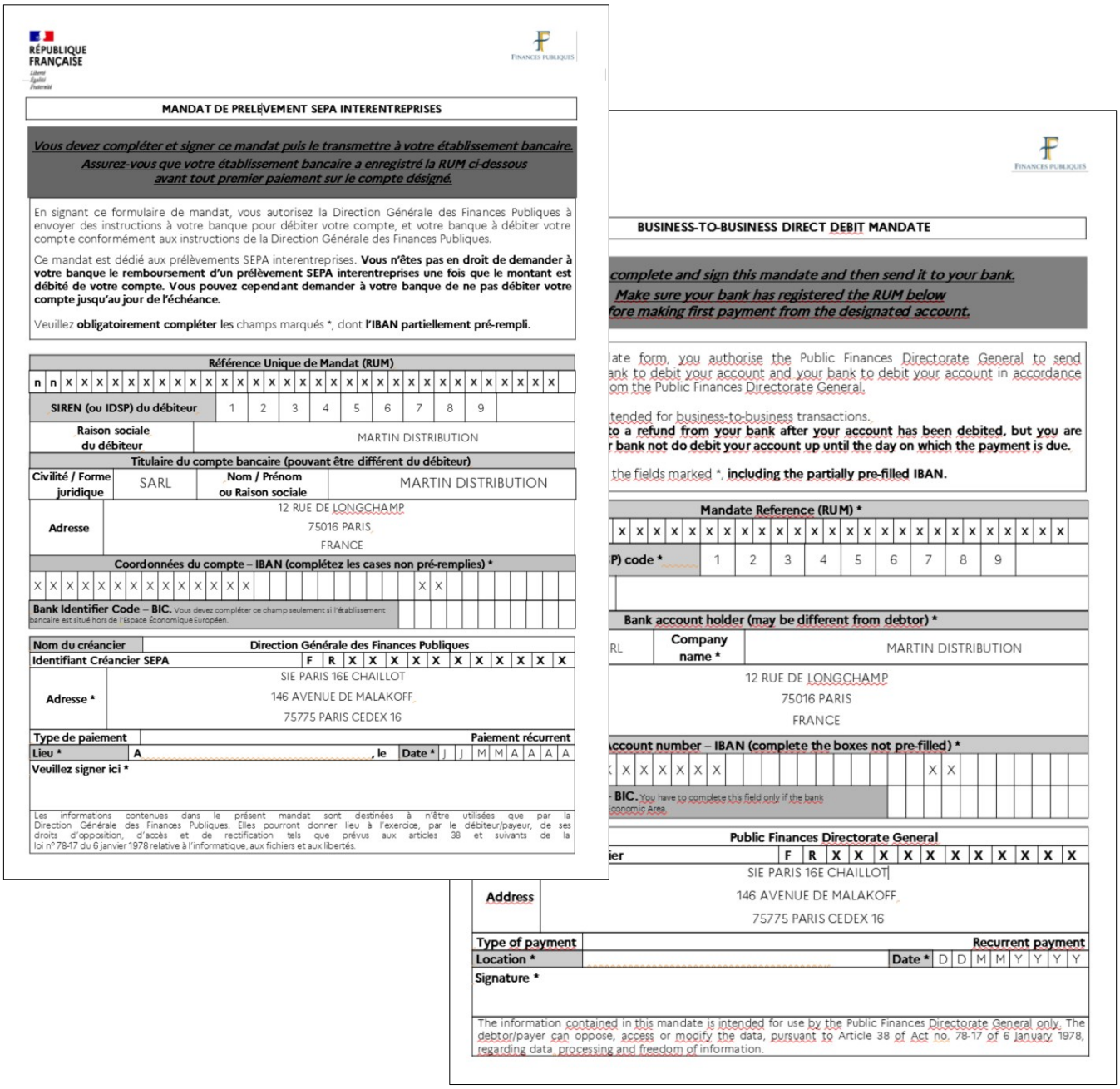
L'écran suivant s'affiche :



↳Cochez la case pour signer électroniquement votre mandat et cliquez sur le bouton « Confirmer l'édition du mandat »

Deux mandats de prélèvement SEPA interentreprises (B2B) s'affichent, l'un en français et l'autre en anglais :

⚠ **Pour des raisons de sécurité, seule une partie des références bancaires est pré-remplie sur le mandat édité.**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

MANDAT DE PRELÈVEMENT SEPA INTERENTREPRISES

Vous devez compléter et signer ce mandat puis le transmettre à votre établissement bancaire.
Assurez-vous que votre établissement bancaire a enregistré la RUM ci-dessous
avant tout premier paiement sur le compte désigné.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Direction Générale des Finances Publiques à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Direction Générale des Finances Publiques.

Ce mandat est dédié aux prélèvements SEPA interentreprises. **Vous n'êtes pas en droit de demander à votre banque le remboursement d'un prélèvement SEPA interentreprises une fois que le montant est débité de votre compte. Vous pouvez cependant demander à votre banque de ne pas débiter votre compte jusqu'au jour de l'échéance.**

Veuillez **obligatoirement compléter** les champs marqués *, dont **l'IBAN partiellement pré-rempli.**

Référence Unique de Mandat (RUM)	
n n x x x x x x x x x x x x x x x x x x x x x x x x x x x x x x x x	
SIREN (ou IDSP) du débiteur	1 2 3 4 5 6 7 8 9
Raison sociale du débiteur	MARTIN DISTRIBUTION
Titulaire du compte bancaire (pouvant être différent du débiteur)	
Civilité / Forme juridique	SARL
Nom / Prénom ou Raison sociale	MARTIN DISTRIBUTION
Adresse	12 RUE DE LONGCHAMP 75016 PARIS FRANCE
Coordonnées du compte – IBAN (complétez les cases non pré-remplies) *	
X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X	
Bank Identifier Code – BIC. Vous devez compléter ce champ seulement si l'établissement bancaire est situé hors de l'Espace Économique Européen.	
Nom du créancier	**Direction Générale des Finances Publiques**
Identifiant Créancier SEPA	F R X X X X X X X X X X X X
Adresse *	SIE PARIS 16E CHAILLOT 146 AVENUE DE MALAKOFF 75775 PARIS CEDEX 16
Type de paiement	**Paiement récurrent**
Lieu * A _____ , le **Date *** J J M M A A A A	
Veuillez signer ici *	

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées que par la Direction Générale des Finances Publiques. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par le débiteur/payeur, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

FINANCES PUBLIQUES

BUSINESS-TO-BUSINESS DIRECT DEBIT MANDATE

complete and sign this mandate and then send it to your bank.
Make sure your bank has registered the RUM below
fore making first payment from the designated account.

ate form, you authorise the Public Finances Directorate General to send ank to debit your account and your bank to debit your account in accordance om the Public Finances Directorate General.

tended for business-to-business transactions.
to a refund from your bank after your account has been debited, but you are r bank not do debit your account up until the day on which the payment is due.

the fields marked *, **including the partially pre-filled IBAN.**

Mandate Reference (RUM) *	
x x x x x x x x x x x x x x x x x x x x x x x x x x x x x x x x	
P) code *	1 2 3 4 5 6 7 8 9
Bank account holder (may be different from debtor) *	
RL **Company name ***	MARTIN DISTRIBUTION
	12 RUE DE LONGCHAMP 75016 PARIS FRANCE
ccount number – IBAN (complete the boxes not pre-filled) *	
X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X	
BIC. You have to complete this field only if the bank conomic Area.	
Public Finances Directorate General	
ier	F R X X X X X X X X X X X X
Address	SIE PARIS 16E CHAILLOT 146 AVENUE DE MALAKOFF 75775 PARIS CEDEX 16
Type of payment	**Recurrent payment**
Location * _____ **Date *** D D M M Y Y Y Y	
Signature *	

The information contained in this mandate is intended for use by the Public Finances Directorate General only. The debtor/payer can oppose, access or modify the data, pursuant to Article 38 of Act no. 78-17 of 6 January 1978, regarding data processing and freedom of information.

↳ **Imprimez le mandat**

↳ **Complétez obligatoirement les champs marqués « * », dont l'IBAN partiellement pré-rempli**

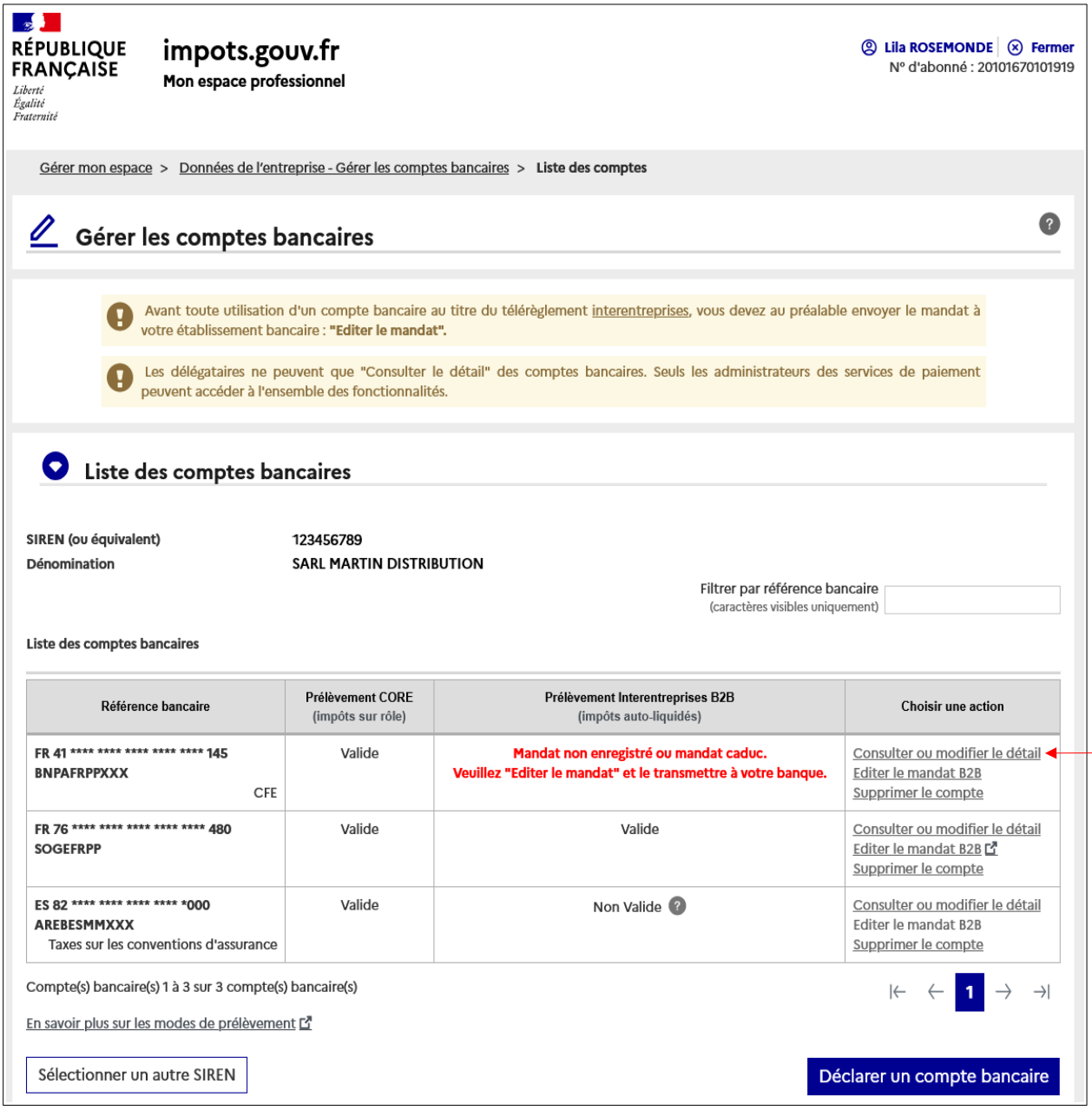
↳ **Signez le mandat**

Vous devez transmettre à votre établissement bancaire directement et SANS DELAI, le "mandat interentreprises" que vous venez de compléter et signer, et vous assurer que votre établissement bancaire aura enregistré la Référence Unique de Mandat (RUM) mentionnée dessus avant tout premier paiement d'impôts ou taxes auto-liquidés (TVA, PAS, IS, TS, CVAE, etc.) à l'aide de ce compte.



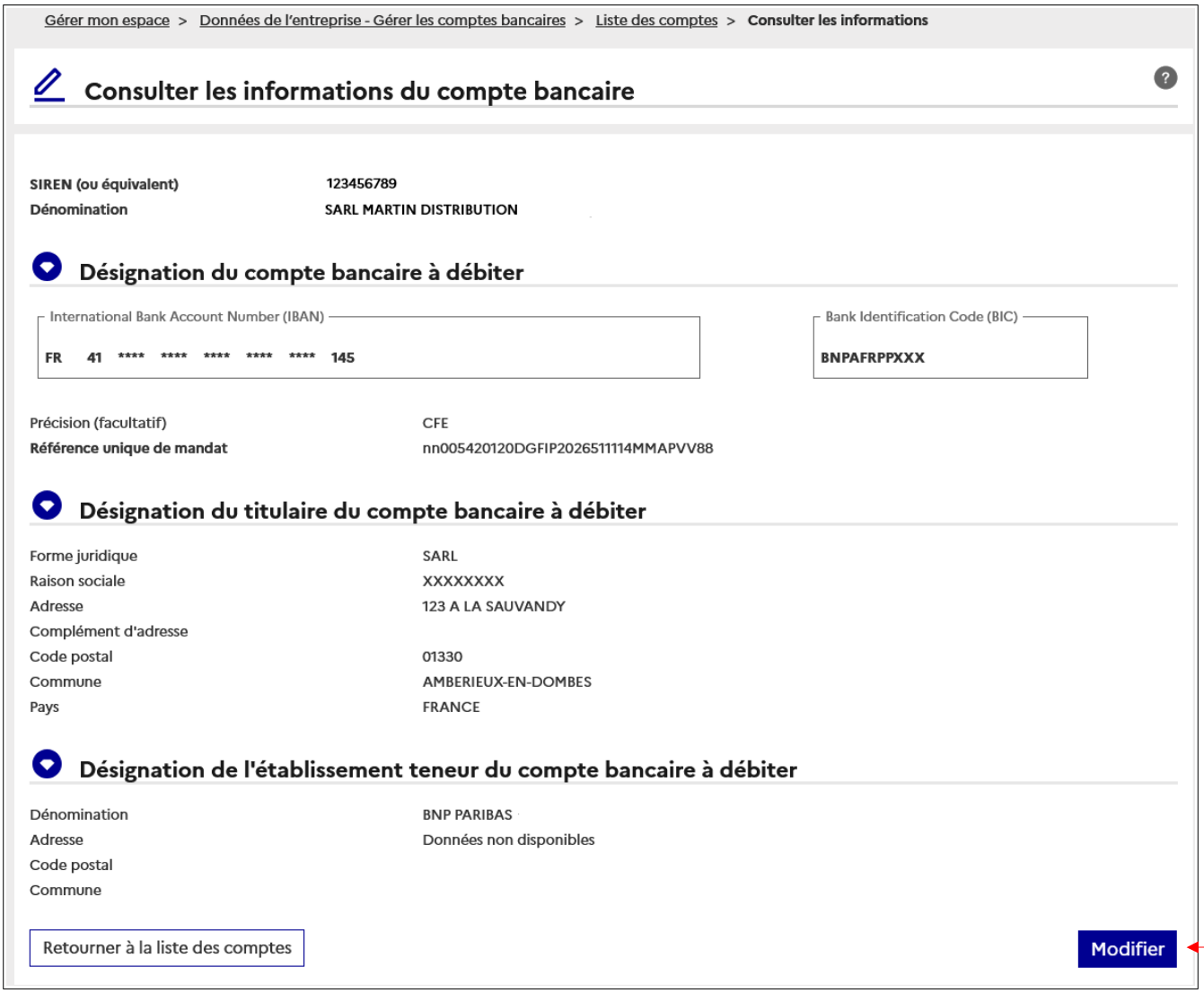
Un nouveau clic sur « Editer un mandat » générera le même mandat comportant la même RUM.

Remarque : vous pouvez consulter ou modifier le détail d'un compte bancaire depuis le tableau listant les comptes bancaires.



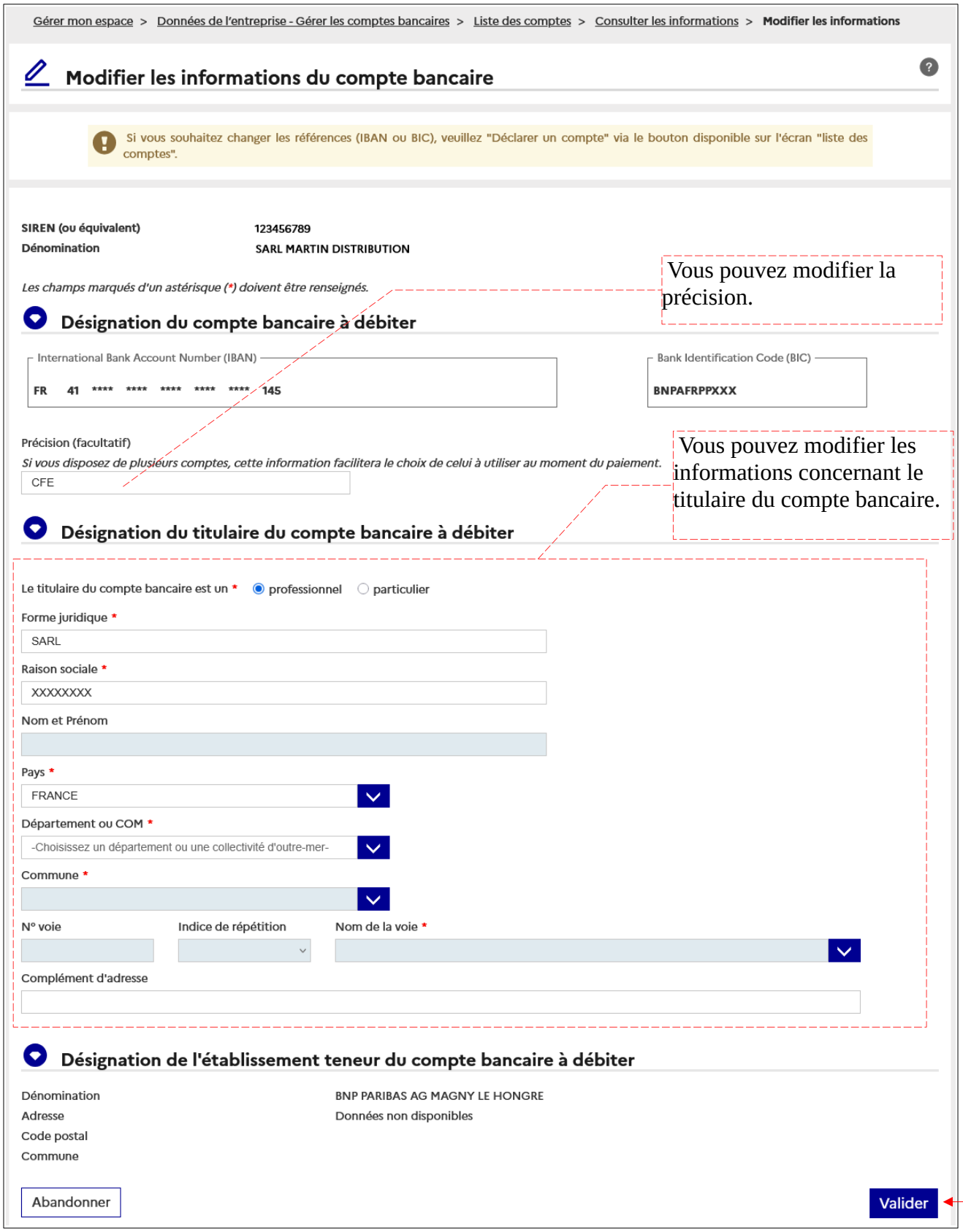
↳ **Cliquez sur le lien « Consulter ou modifier le détail »**

L'écran ci-dessous apparaît :



↳ Cliquez sur le bouton « Modifier » si vous souhaitez modifier les informations relatives au compte bancaire sélectionné

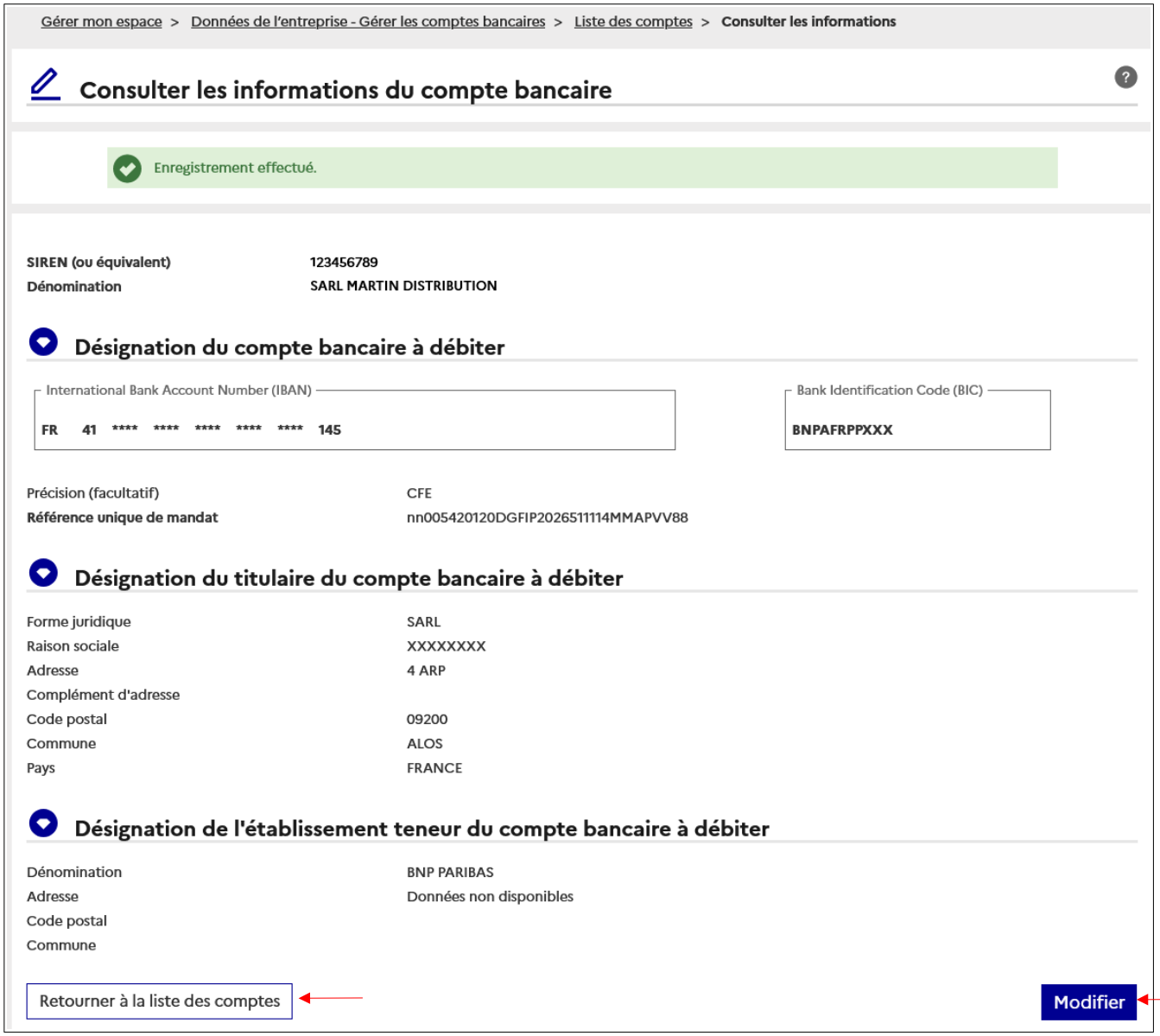
Les champs modifiables sont désormais accessibles :



↳ **Renseignez les champs souhaités**

↳ **Cliquez sur le bouton « Valider »**

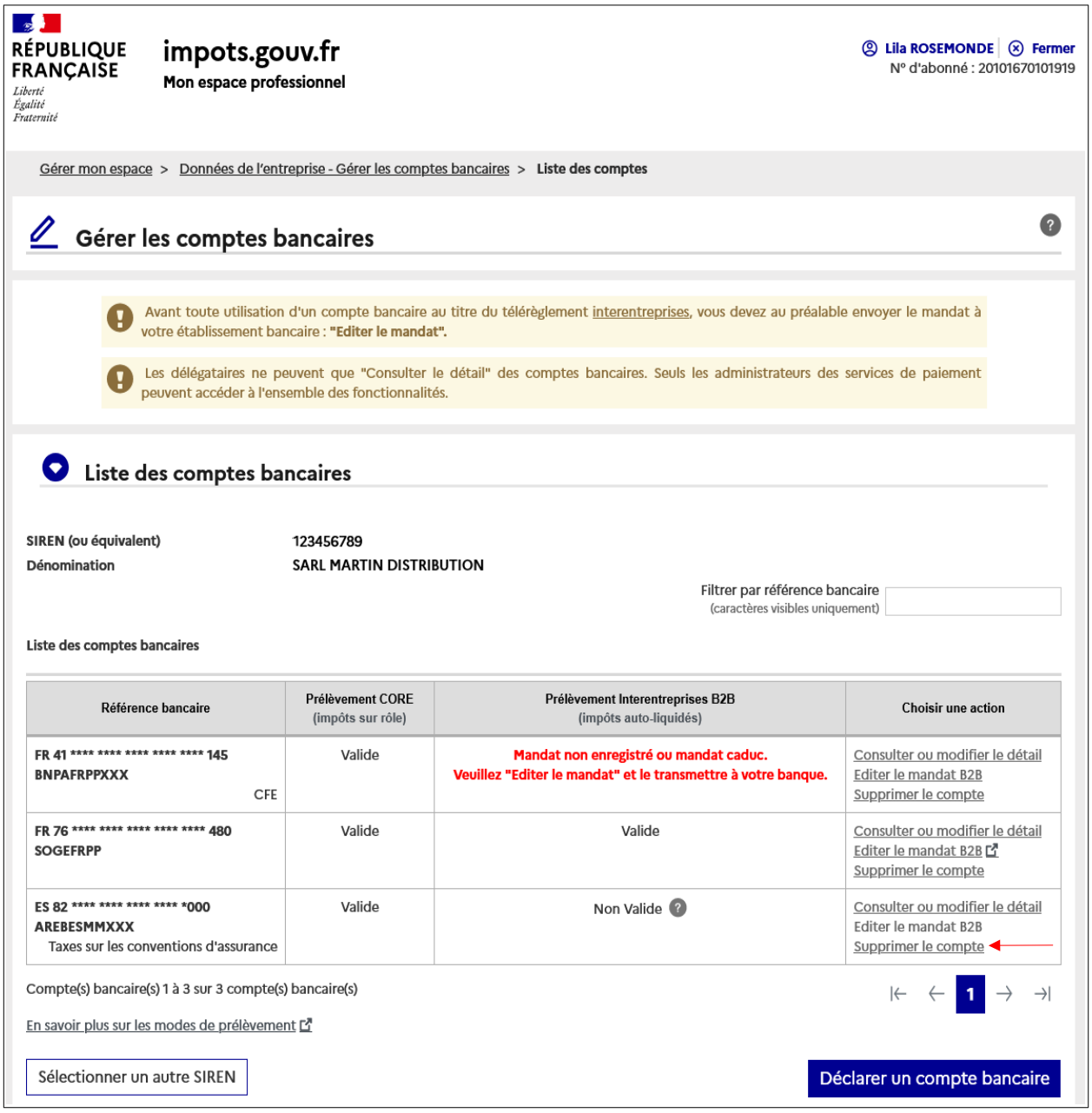
L'écran de confirmation vous est alors affiché :



↳Cliquez sur le bouton « Modifier » (permet de modifer de nouveau les informations relatives à ce compte)

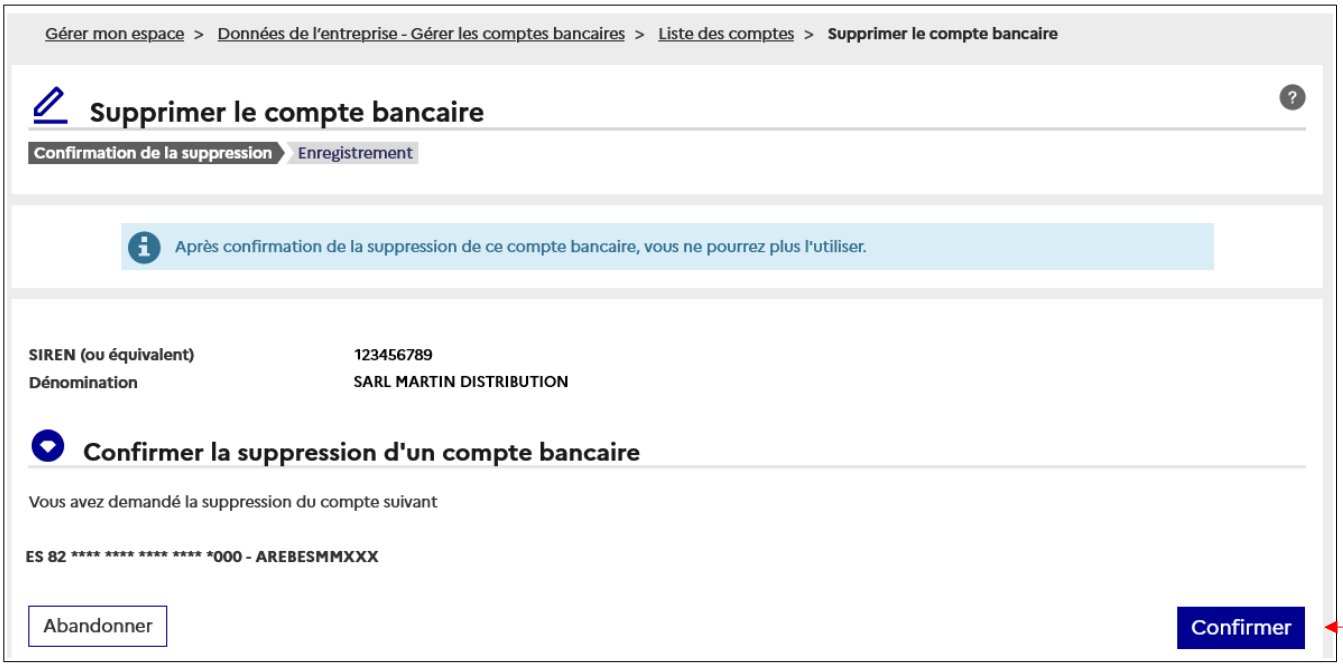
↳ Cliquez sur « Retourner à la liste des comptes » pour retourner au tableau listant les comptes bancaires

Remarque : vous pouvez également supprimer un compte bancaire depuis le tableau listant les comptes bancaires.



↳ **Cliquez sur le lien « Supprimer le compte »**

L'écran ci-dessous apparaît :



↳ Cliquez sur le bouton « Confirmer » afin de confirmer la suppression du compte bancaire

L'écran d'enregistrement vous est alors affiché :



↳ Cliquez sur « Retourner à la liste des comptes » pour retourner au tableau listant les comptes bancaires

4. En cas de problème dans l'accomplissement de cette démarche

Pour tout renseignement supplémentaire, **l'assistance aux usagers des téléprocédures** est joignable de **8h00 à 18h00** du lundi au vendredi, selon deux canaux :

- ✔ le téléphone via le **n° 0809 400 210** (service gratuit + prix appel) ;
- ✔ le formulaire électronique disponible depuis le site www.impots.gouv.fr > Contact et prise de RDV > Professionnel > Une assistance aux téléprocédures > Par formuel pour une procédure de déclaration en ligne des données (EFI, GIR-Pilier 2) > Accéder au formuel.